

LES PREMIÈRES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

[Carole Christen-Lécuyer](#)

La Découverte | « Travail, genre et sociétés »

2000/2 N° 4 | pages 35 à 50

ISSN 1294-6303

ISBN 273849627X

DOI 10.3917/tgs.004.0035

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2000-2-page-35.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES PREMIÈRES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Carole Christen-Lécuyer

En 1930, un professeur de la faculté des Lettres de Paris écrit dans *Les Nouvelles littéraires* : “si on me demandait quelle est la plus grande révolution à laquelle nous avons assistée de nos jours, depuis la guerre, je ne dirais pas que c’est la mode des cheveux coupés et des jupes courtes, mais l’invasion de l’Université par les femmes, où rarissimes au temps de ma jeunesse, il y a trente ans, elles ont été d’abord tiers, puis moitié, puis les deux tiers, au point qu’on se demande avec inquiétude si, après avoir été jadis, nos maîtresses, elles ne vont pas devenir nos maîtres”¹. Jusqu’à la fin du Second Empire, les femmes n’avaient pas accès à l’enseignement supérieur en France et l’Université était en effet un espace exclusivement masculin. L’éducation traditionnelle inculquée aux femmes prenait soin de les tenir à l’écart de ce lieu. La conquête de cet espace est longue et difficile. Aussi, le droit de passer des examens est-il conquis avant celui d’assister aux cours, car la cohabitation des sexes est dans le premier cas plus facile à contrôler. Certaines facultés s’ouvrent plus facilement aux femmes que d’autres : le droit demeure longtemps un territoire réservé aux hommes. Mais “L’heure de la femme” semble alors arriver permettant à ces pionnières

¹ Gustave Cohen, *Les Nouvelles littéraires*, 4 janvier 1930.

² Françoise Vitry, "L'heure de la femme", *La Renaissance politique, littéraire et artistique*, 27 août 1921.

³ Gabrielle Reval, *La bachelière*, 10^e édition, Paris, Mirasol, 1910, p. 23.

⁴ Simone de Beauvoir, dans son ouvrage autobiographique, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, relate ses souvenirs d'étudiante entre les deux guerres et écrit : "je me flattais d'unir en moi 'un cœur de femme, un cerveau d'homme'", 1986 (1^{ère} éd. 1972), Paris, Gallimard (Folio), p. 413.

⁵ "Féministes d'avant-garde", *La Française*, 22 septembre 1922.

⁶ Mots employés par le recteur de l'Académie de Paris dans le refus qu'il formule à Julie-Victoire Daubié. Le baccalauréat couronne les études secondaires et est le premier grade de l'enseignement supérieur.

⁷ Léon Richer, "Une nouvelle victoire", *L'avenir des femmes*, 12 novembre 1871.

⁸ "N'est-ce pas à force de prononcer certains mots, qu'on finit par en accepter le sens qui tout d'abord heurtait ?" déclare Hubertine Auclert dans *Le Radical* du 18 avril 1898.

⁹ *La femme pauvre au XIX^e siècle* paru en 1868 et *L'émancipation de la femme en dix livraisons* paru en 1871. Un extrait de cet ouvrage difficilement disponible a été réédité dans *Travail, Genre et Sociétés*, n°1, 1999, pp. 119-146.

"par leur volonté à s'instruire, (de) passer de l'état de gentilles inutilités ou de simples nourrices à celui de force sociale"². Nous raconterons l'histoire de cette conquête en dressant le portrait de quatre types de personnages : la bachelière, l'étudiante parisienne, l'étudiante étrangère à Paris et enfin, la "diplômée".

LA BACHELIÈRE

"J'ai la haine du bas-bleu. On m'annonce ex-abrupto chez moi, auprès de moi une BACHELIÈRE, un MONSTRE quoi ! J'ai cru que vous alliez me lapider de mots savants, m'accabler sous le poids de votre pédantisme. Vous m'avez fait horreur par votre seul titre", tels sont les propos de son employeur à Gaude, l'héroïne du roman *La Bachelière*³. Dans le sens de la tératologie, les monstres sont des individus mal formés, présentant des anomalies plus ou moins graves. "Corps de femme avec un cerveau d'homme"⁴, la bachelière peut à l'évidence appartenir à cette catégorie. Etre femme et instruite apparaît alors comme une anomalie génétique. Les premières bachelières suscitent la curiosité et l'étonnement et de nombreux journaux ne manquent pas de souligner le caractère extraordinaire de leur existence. Extraordinaire est en effet la performance qui permet de surmonter les obstacles. En 1861, Julie-Victoire Daubié, est la première femme en France, à obtenir le baccalauréat (Thiercé, 1990). Elle n'est plus une jeune fille ; âgée de trente sept ans, elle aurait durant dix ans, sollicité cet examen. L'université de Paris lui refuse l'autorisation sous prétexte "que les femmes n'ont pas besoin de ça"⁵ et que leur prétention à vouloir obtenir ce grade est "outrecuidante" et "ridicule"⁶. L'université de Lyon se montre finalement plus accueillante bien que les examinateurs aient d'abord reculé devant une telle audace : "grâce cependant au libéralisme éclairé de M. Francisque Bouiller, alors doyen de la faculté, qui prit seul la responsabilité de cette innovation en déclarant que rien dans la loi n'interdisait aux femmes de subir les examens supérieurs, et aux actives démarches faites à Paris par M. Arlès Dufour, le diplôme fut accordé"⁷. Elle obtient le grade de bachelier ès-lettres et non de bachelière, – loin de la féminisation du langage réclamée par Hubertine Auclert en 1898⁸. La démarche de Julie-Victoire Daubié est audacieuse car il n'existe pas à cette époque d'enseignement secondaire pour les femmes. Si les femmes doivent être éduquées moralement, elles ne doivent pas être instruites. L'instruction est un domaine réservé aux hommes. Par sa réussite au baccalauréat et par ses

écrits⁹, Julie-Victoire Daubié fait œuvre de pionnière : elle ouvre la voie des études aux femmes. En 1867, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, met en place les cours secondaires pour jeunes filles. Leur existence est brève et il faut attendre la loi Camille Sée du 21 décembre 1880 pour que soit véritablement créé l'enseignement secondaire féminin. Mais cet enseignement ne prépare pas au baccalauréat, les programmes sont très allégés : peu de mathématiques et absence du latin et du grec. La loi Camille Sée a pour but de former des épouses et des mères cultivées mais non des bachelières, futures étudiantes à l'université. Il faut de l'audace et du courage aux femmes pour présenter le baccalauréat. Longtemps après la réussite de Julie-Victoire Daubié, les bachelières sont encore en petit nombre :

Tableau 1 :
Nombre de baccalauréats obtenus par des femmes de

Années	Baccalauréat ès lettres puis série philosophie	Baccalauréat ès sciences puis série mathématiques	% de bachelières par rapport à l'ensemble des bacheliers
1861	1	0	
1862	0	0	
1863	0	1	
1864	1	0	
1865	1	0	
1866	1	0	
de 1866 à 1888	88	112	
de 1888 à 1898	24	69	
de 1890 à 1091	160	35	
1905	21	5	0,04%
1910	116	15	
1914	412	69	6%
1920	1112	214	12%
1926	1806	328	18%
1933	3437	519	26%
1938	5170	710	36% ¹¹

1861 à 1938¹⁰

“En 1887, se souvient Jeanne Crouzet-Ben-Aben, c'était alors un phénomène extraordinaire pour une jeune fille, que de se présenter à cet examen. Aux épreuves écrites, sur une centaine de candidats, on remarquait deux robes : encore la seconde était-elle une soutane. Afin que la candidate ne soit pas mêlée à la foule, on lui avait réservé une place à part au bout de la propre table des examinateurs. Quand on proclama les résultats, le président du jury crut devoir signaler la nouveauté du fait par une petite allocution et les échetiers des journaux trouvèrent, dans cette audace féminine, de la copie

¹⁰ Pour la construction de ce tableau et des suivants se reporter à notre mémoire de maîtrise effectuée sous la direction de Michelle Perrot, *Les étudiantes de l'université de Paris sous la Troisième république*, université Paris VII, p. 46 et p. 52.

¹¹ Ce n'est qu'en 1960 que le nombre de bachelières devient égal au nombre de bacheliers.

¹² Jeanne Crouzet-Ben-Aben, “Monographie d'une éducation masculine de femmes”, *Revue universitaire*, 1917, tome 1, pp. 333-334.

pour le lendemain”¹². Comme l’atteste ce témoignage, des dispositions, des arrangements sont faits pour que la cohabitation des sexes soit possible tout en préservant les mœurs. Cependant, ces premières candidates vivent l’épreuve du baccalauréat comme un calvaire bien qu’elles soient souvent des femmes d’un certain âge. Elles pénètrent en effet dans un espace exclusivement masculin. L’épreuve la plus terrible est l’épreuve orale où l’impétrante se trouve confrontée non seulement aux autres candidats et aux examinateurs mais aussi à tout un public venu nombreux assister au “spectacle” d’une femme passant un examen supérieur : la candidate “devenait le point de mire de tous les yeux, rouge, embarrassée, elle n’osait gagner sa place ; les examinateurs, presque aussi gênés qu’elle, n’osaient faire asseoir, au milieu de tous ces pantalons, cette jupe”¹³. Pour les deux sexes, ces expériences nouvelles de la mixité semblent une véritable épreuve.

¹³ Jeanne Crouzet-Ben-Aben, “Bacheliers d’aujourd’hui et bacheliers d’autrefois”, *La Grande Revue*, 10 décembre 1911.

En 1902, le baccalauréat est modifié, il n’existe plus qu’un baccalauréat unique de l’enseignement secondaire, ce qui favorise quelque peu la candidature des femmes. Le nombre de baccalauréats obtenus par les femmes ne représente cependant que 0,04% de la totalité des baccalauréats en 1905, puis 6% en 1914 et 12% en 1920. Aussi Jeanne Crouzet-Ben-Aben peut-elle écrire en 1911 : “Aujourd’hui la candidate n’est plus isolée, elle est une force, elle est un groupe (...). Ce n’est pas seulement le nombre de plus en plus grand des bacheliers qui donne de l’aisance aux candidates d’aujourd’hui ; c’est l’ambiance, c’est l’atmosphère, créée autour d’elles ; par des habitudes de co-éducation supérieure”¹⁴. Ce mouvement se poursuit avec la mise en place de l’apprentissage du latin dans les lycées et collèges féminins en 1913 et surtout avec l’assimilation de l’enseignement féminin à celui des garçons par le décret Léon Bérard de 1924. A la veille de la Seconde guerre mondiale, 38 % des bacheliers sont des bacheliers.

¹⁴ *Ibidem*.

Munies du baccalauréat, les femmes peuvent s’inscrire à l’université – premier établissement supérieur à accueillir des femmes – devenant ainsi des étudiantes.

L’ÉTUDIANTE PARISIENNE

L’université de Paris, constituée par les facultés de droit, de médecine, de sciences et de lettres (la Sorbonne) et de pharmacie, n’est pas la première université de France à accueillir des femmes. En 1866, Julie-Victoire Daubié dénonce cette situation : “Déjà nos facultés de province accueillent les femmes à l’audition de leurs cours qu’elles suivent avec

assiduité. Des invitations gracieuses leur sont faites relativement aux inscriptions nécessaires pour la licence et le doctorat. Devant cette situation, elles ne doivent pas laisser périmer plus longtemps leur droit d'entrée à la Sorbonne, car il serait d'une anomalie inexplicable que la première faculté de France repoussât seule les femmes"¹⁵.

Ce n'est que quatre ans après la première inscription féminine à l'université de Lyon que la faculté des Sciences de Paris accueille en 1867 Emma Chenu, deuxième bachelière de France¹⁶. L'année suivante quatre étudiantes s'inscrivent à la faculté de Médecine. La première inscription féminine date de 1871¹⁷ à la faculté des Lettres et de 1884 à la faculté de Droit. En 1893, l'Ecole de Pharmacie accueille sa première étudiante. Ces premières inscriptions ne se font pas sans mal. On autorise d'abord les femmes à se présenter aux examens sans leur donner le droit de suivre les cours. En dépit de la publication de cette autorisation en 1866 par Victor Duruy, Madeleine Brès doit adresser la même année une requête au ministre de l'Instruction publique pour suivre les cours de la faculté de Médecine. L'Impératrice Eugénie, présente au Conseil des ministres, enlève alors le vote en faveur de l'admission des femmes : "J'espère, aurait-elle dit, que ces jeunes femmes trouveront des imitatrices, maintenant que la voie est ouverte"¹⁸. En 1872, les cours de la Sorbonne leur sont toujours fermés comme le dénonce encore Julie-Victoire Daubié¹⁹. Sarmiza Bilcescu, première femme à suivre régulièrement les cours à la faculté de Droit en 1884/1885 se souvient de l'accueil difficile qu'elle reçut :

"Ce ne fut pas commode de pénétrer à l'Ecole de Droit. 'Les dames n'entrent pas', vous répondait l'huissier à la porte. Le conseil de la faculté fut appelé à statuer. 'Comment, Monsieur, dit ma mère au secrétaire, dans un pays où il est écrit même sur les portes des prisons : Liberté, Egalité, Fraternité, vous empêcheriez une femme de s'instruire, rien que parce qu'elle est femme'. Ces paroles furent rapportées au Conseil et, quelques jours après, l'autorisation de suivre les cours me fut accordée, mais pas à l'unanimité : nombre de professeurs votèrent contre, et notamment M. le doyen Beuriant. L'accueil des professeurs fut glacial, l'accueil des étudiants extrêmement respectueux. A la clôture des cours de la première année, M. Colmet de Santerre, professeur de Droit civil, s'adressant aux étudiants, dit presque textuellement : 'Nous avons hésité à accorder à Melle Bilcescu l'autorisation qu'elle demandait par crainte d'avoir à faire la police dans les amphithéâtres ; cette jeune fille dont l'assiduité est au-dessus de toute éloge, et la conduite exemplaire, s'est imposée à notre estime, vous l'avez respectée comme une sœur et nous vous en remercions'. Ces paroles ont été couvertes par un tonnerre d'applaudissements"²⁰.

La mixité pose des problèmes et les professeurs ont en effet parfois "à faire la police". Les étudiants de médecine refusent "les internes en chignon" et en 1887, Blanche Edwards, première femme interne des hôpitaux de France –

¹⁵ J.-V. Daubié, *La femme pauvre au XIXe siècle*, Paris, De Guillaumin, 1868, p. 195. Légalement, rien n'interdit aux femmes de s'inscrire à l'université. Sous la Restauration, une décision prise par le conseil de la faculté de la Sorbonne interdit aux femmes d'assister aux cours. Bien que ce soit une décision sans valeur légale, aucune femme n'ose la braver avant Julie-Victoire Daubié. Sous la monarchie de Juillet, en 1837, 1838 et 1840, plusieurs demandes sont émises par Mme de Mauchamps dans *La Gazette des Femmes* et par Lacretrille pour que les femmes puissent assister aux cours de la Sorbonne.

¹⁶ Le 18 avril 1863, Emma Chenu obtient le baccalauréat à la faculté des Sciences de Paris.

¹⁷ Julie-Victoire Daubié se fait inscrire en vue de la licence ès-lettres.

¹⁸ Jeanne Chauvin, *Les professions accessibles aux femmes, en droit romain et en droit français, évolution historique de la position économique de la femme dans la société*, thèse pour le doctorat en droit soutenue le 2 juillet 1892 à la faculté de Droit, Paris, 1892, p. 228.

¹⁹ Julie-Victoire Daubié, "Les femmes aux bibliothèques et aux cours publics", *L'avenir des femmes*, 7 avril 1872.

²⁰ En 1887, Melle Sarmiza Bilcescu obtient une licence en droit à l'université de Paris. Melle Sarmiza Bilcescu a été interviewée par Edmée Charrier, *L'Evolution intellectuelle féminine*, Paris, Mechelinck, 1931, p. 157.

²¹ Mme Sorrel-Dejerine, "Centenaire de la naissance de Melle Klumph", *Association française des femmes médecins*, 1959, n°8, p. 14.

²² *Journal des lycées*, janvier 1928.

²³ Mme Sorrel-Dejerine, "Centenaire de la naissance de Melle Klumph", art. cité, p. 14.

²⁴ *Le Figaro*, 28 février 1926, article d'Achille Mestre.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ Colette Yver, *Princesse de Sciences*, Paris, Calmann-Lévy, 1907, p. 12

²⁷ Expression utilisée par Melle Paquet-Mille, dans son *Nouveau guide pratique des jeunes filles dans le choix d'une profession*, Paris, Lecène et Oudin, 1891, à propos des rapports entre étudiantes et étudiants.

avec Melle Klumph –, est très mal accueillie par les étudiants qui la brûle en effigie²¹. En janvier 1893, "les étudiants de la Sorbonne manifestèrent au cours de M. Lamourret : tapage, cris divers, œufs pourris, chansons obscènes, rien n'y manqua. Dans quel but ? C'était simple : les étudiants protestaient parce que les dames et les jeunes filles venaient de plus en plus nombreuses assister au cours de la Sorbonne"²². Des arrangements sont alors faits afin que la cohabitation des deux sexes soit possible. Des places spéciales leur sont réservées dans l'hémicycle où elles sont isolées et regroupées²³. Jusqu'au tournant du siècle, la plupart des étudiantes viennent dans les amphithéâtres accompagnées de leur mère ou de leur mari, garants de leurs bonnes mœurs. La notion de respect revient toujours dans les propos tenus par les professeurs. Craignant de voir ces femmes perdre leur réputation en partageant les mêmes bancs que leurs étudiants, les professeurs ne manquent pas de rappeler ces derniers à leur devoir de courtoisie. "Objet de désir" et de curiosité pour les étudiants, les femmes doivent inventer de nouvelles figures de féminité pour s'imposer dans cet espace masculin : "Pour la toilette [des étudiantes], simplicité de bon aloi, mais, il me semble pas de bras nus qui peuvent, qui doivent donner des distractions aux voisins, et, qui sait peut-être même au professeur"²⁴. Et elles doivent lutter contre les préjugés attachés à leur nature : "légère, frivole, inapte à réflexion ou à l'effort, et bavarde"²⁵. D'emblée est posée l'antinomie entre le "cerveau" et la "féminité" et l'"étudiante" et la "femme". Une étudiante ne peut pas, ne doit pas être coquette, ni même élégante, ces attributs étant réservés à "la" femme. Etre femme et étudiante semble incompatible, c'est ainsi que Colette Yver, dans *Princesses de sciences* fait dire à l'un des protagonistes : "Vous demeurez trop étudiante pour être femme"²⁶. Cette difficile mixité engendre cependant un sentiment nouveau, inconnu de la jeunesse d'autrefois : la camaraderie des sexes. Cette "franche camaraderie"²⁷ vient remplacer le sentimentalisme souvent exagéré des jeunes filles du XIXe siècle ; les étudiantes n'ont plus les timidités sentimentales effarouchées et rougissantes de leurs aînées.

Au sein de l'université de Paris, les cinq facultés qui la composent, n'ont pas été conquises aussi rapidement. A partir de 1868, la faculté de médecine accueille chaque année des étudiantes : quatre en 1868, trente-deux dix ans plus tard et cent-vingt en 1886. Il faut attendre 1880 pour que la faculté de Sciences enregistre chaque année des étudiantes – deux en 1880, sept en 1885 et douze en 1888 – et 1884 pour les facultés de Lettres et de Droit. Cette dernière demeure long-

temps un espace réservé aux hommes : de 1884 à 1894 deux femmes s'inscrivent en moyenne chaque année. En 1898, il n'y a que quatre femmes inscrites à la faculté de Droit alors qu'elles sont cinq cent soixante-quinze à la faculté de médecine, trente et une à la faculté des sciences, soixante et une à la faculté des Lettres et cinquante-quatre à la faculté de Pharmacie. Jusqu'en 1905, les étudiantes représentent à peine 1% de l'ensemble des étudiants inscrits à la faculté de Droit. A la même date, elles représentent 8% à la faculté de Médecine, 10% à celle de Sciences, 30% à celle de Lettres et 4% à celle de Pharmacie. Plusieurs hypothèses peuvent être émises quant aux raisons de la précocité ou du retard de l'entrée des femmes dans certaines facultés. D'une part, il faut tenir compte des motivations qui poussent les femmes à poursuivre des études supérieures. Les contraintes économiques peuvent les conduire à s'orienter vers des études où des débouchés leur sont assurés comme c'est le cas en Médecine ou en Sciences. D'autre part, la société ou plutôt l'imaginaire masculin a construit tout un système de représentations – d'images – des femmes qui les exclue de certaines sections. De longue tradition misogyne, des "qualités spéciales" sont propres à chaque sexe et délimitent un domaine d'étude pour chacun. Bien que les femmes ne semblent pas posséder le "sang froid"²⁸ nécessaire à la pratique de la médecine, on reconnaît toutefois en elles la douceur et le dévouement que l'on retrouve dans l'image de la mère guérisseuse ou de l'infirmière. De même, bien que la faculté de Pharmacie soit la dernière ouverte aux femmes, elle est après son ouverture fréquentée en grand nombre par elles : après la première Guerre mondiale l'effectif des étudiantes représente entre 35 et 45 % de l'effectif total des inscrits, le métier de pharmacien est alors proche de celui d'herboriste, traditionnellement une spécialité féminine. La faculté des Lettres s'ouvre plus tardivement aux femmes que celle de Médecine ou de Sciences mais, dès les premières années du XXe siècle, elle attire en grand nombre les femmes – 25% des étudiants et oscille autour de 45-50% à partir de 1914. Le Droit constitue un bastion difficile à conquérir pour les femmes :

"Les professeurs de Droit sont les plus sévères, et trouvent qu'en général la femme ne réussit guère dans cette voie. Selon le doyen d'une grande faculté de province, elle n'a pas l'esprit juridique, et chose singulière, elle a davantage 'l'esprit mathématique'. 'La femme est toute intuition', dit-il, souvent elle voit la solution juste sans pouvoir suivre son raisonnement et l'expliquer ; ou alors c'est un raisonnement scientifique, un raisonnement abstrait basé sur des règles précises ; or dans l'étude du Droit ce dernier ne suffit pas. Il faut assouplir les règles et les principes pour les faire cadrer avec la réalité ; ce qui manque à l'esprit féminin c'est le raisonnement juridique, nuancé ; son esprit en effet voit juste sans démêler les motifs

²⁸ Françoise Vitry, "L'heure de la femme", *La Renaissance politique, littéraire, artistique*, 27 août 1921.

²⁹ *Ibidem.*

de cette perception, c'est un soleil sorti brusquement du brouillard (...)»²⁹.

La question de l'incapacité civique des femmes tend à l'évidence à les écarter des études de droit. Il pourrait être dangereux de laisser pénétrer des femmes dans ce dernier domaine réservé où s'établissent les fondements de la société. En accédant à l'étude des lois, les femmes pourraient prendre conscience de leur servitude et souhaiter leur émancipation. Les hommes ont peur de cette prise de conscience et la concurrence féminine les inquiète.

Tableau 2 : Nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits

Années	Etudiants	Etudiantes	% d'étudiantes	% d'étudiantes étrangères par rapport aux étudiantes
1890	8427	195	2,3	71,3
1895	11109	522	4,5	45
1900	11827	401	3,3	51
1905	13379	1231	8,4	58
1910	15117	2121	12,3	55
1915	4075	1447	26	16
1920	17993	3112	15	19
1925	19606	5422	22	22
1930	21697	8421	28	19,5
1935	23208	9200	28	13

dans les cinq facultés de l'Université de Paris de 1890 à 1939

Les progrès sont dans l'ensemble rapides : quatre-cent-une étudiantes en 1900, soit 3% du total des étudiants, elles représentent 12% des effectifs en 1920 et 28% en 1935 – soit quatre-cent-une, deux mille cent-vingt et une puis neuf mille deux cents étudiantes. La Première guerre mondiale joue manifestement un rôle d'accélérateur dans cette histoire et l'étudiante apparaît comme un nouveau personnage social sous la III^e République (Lécuyer, 1996).

L'ÉTUDIANTE ÉTRANGÈRE À PARIS

Si dans les facultés de Médecine, de Sciences et de Lettres, la toute première inscription féminine est le fait d'une Française, les étudiantes étrangères s'avèrent rapidement plus nombreuses. Par leur présence massive, elles ouvrent la voie aux étudiantes françaises et sont véritablement les pionnières de l'enseignement supérieur en France :

en 1890, 71,3% des étudiantes inscrites à l'université de Paris sont étrangères. A la faculté de Droit et de Pharmacie deux étrangères, Melle Bilcescu et Melle Fichtenholz, sont les premières inscrites. La plupart d'entre elles viennent de Russie, de Roumanie et de Pologne. Les Russes et les Roumaines représentent plus du tiers des étudiantes de l'université de Paris de 1905 à 1913 et près des deux tiers du nombre total des étrangères. Dans certaines disciplines, comme la Médecine et le Droit, il y a une fois et demie à deux fois plus de femmes d'Europe centrale que de Françaises inscrites (Grenn, 1981). Les raisons de leur présence sont diverses, liée à l'attitude du régime tsariste à l'égard des étudiantes³⁰, aux pogroms contre les juifs vers 1881 et aux *numérus clausus* qui leur limitent l'accès à l'université. Les femmes, comme leurs frères, émigrent pour s'instruire et le font en s'inscrivant en masse dans les universités occidentales (Duby, Perrot, 1992), en particulier à Paris, considéré comme le centre de l'Europe intellectuelle. La majorité de ces étudiantes de l'Est se destine à la Médecine et aux Sciences et certaines au Droit. Ce sont les contraintes économiques qui les poussent à se diriger vers des études débouchant sur un diplôme reconnu dans leur pays d'origine. La plupart est issue de milieux modestes mais cultivés. Le père de Manya Skłodowska – future Marie Curie – était professeur mais son opposition au régime tsariste l'a cantonné dans une école de province. Sa fille a travaillé comme répétitrice dans une famille et économisé la somme nécessaire pour aller étudier ; elle suit l'exemple de sa sœur Bronya (Pflaum, 1992).

Journalistes et romanciers³¹ s'intéressent à ces pionnières. Le journal féministe *La Fronde* consacre au mois de juin 1898 une rubrique aux "étudiantes étrangères à Paris"³². Le mythe de l'étudiante russe ou polonaise "pauvre et studieuse" s'oppose à celui de l'étudiante anglaise ou américaine "indolente et paresseuse". Ce mythe prend ses racines dans les difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées : "avec quelles joies, quels élans vers l'idée ! Des étudiantes russes, exilées à Paris, puisque à Moscou et à Saint-Pétersbourg on leur entrebâille à grand peine les écoles supérieures de femmes ; elles résolvent l'étonnant problème de se nourrir, de se vêtir, d'acheter livres et papiers. Entre les heures d'études elles sont copistes, donnent des cours, blanchissent, reprisent, brodent pour le compte d'autrui"³³. Un autre article mentionne qu'"elles vivent sous les toits dans d'étroites mansardes, sans feu en hiver, sans air en été"³⁴. Tous ces portraits pathétiques sont ensuite transposés sur l'étudiante française qui devient majoritaire après la Première guerre mondiale.

³⁰ Se reporter à l'article d'Iréna et de Dmitri Gouzevitch dans ce numéro.

³¹ Gabrielle Réval, *La Bachelière, op. cit.*, p. 183. Colette Yver, *Princesses de sciences*, Paris, Calmann Lévy, 1907, p. 18.

³² *La Fronde*, 24, 25 et 26 juin 1898, articles d'Aimée Fabrègue.

³³ *La Marseillaise*, 9 janvier 1893.

³⁴ *La Fronde*, 24 juin 1898.

Les étudiantes étrangères jouent certainement un rôle de pionnières dans la vie estudiantine et associative qu'elles mettent en place. Pour remédier à la précarité de leur existence elles se retrouvent dans des sociétés, bientôt rejointes par les étudiantes françaises : en 1898, des étudiantes anglo-saxonnes se regroupent dans le Club de la rue de Chevreuse³⁵, le 4 mars 1901 est créée "l'Association des Etudiantes de Paris" patronnée par Marguerite Durand, directrice du journal *La Fronde*, et quelques mois plus tard, est fondée l'Association générale des étudiantes de l'université de Paris³⁶. Le but de ces associations est "de rassembler les étudiantes françaises et étrangères en une grande famille intellectuelle, de développer entre elles des liens de camaraderie, de solidarité et d'amitié au nom des mêmes idées, des mêmes principes et du même idéal intellectuel et moral"³⁷. Trois principes régissent ces associations : un principe moral de solidarité, un principe intellectuel d'ouverture d'esprit et d'échange et un principe "d'aide matérielle". Ces sociétés sont novatrices car elles forment un espace intellectuel féminin élitiste où chacune des étudiantes qui la compose a la conviction d'être une pionnière et d'œuvrer pour l'émancipation de son sexe : "chacune de nous a le sentiment que de sa réussite particulière dépend pour une part, la réussite générale des femmes. De l'estime qu'elle aura loyalement gagnée, dépend le prestige entier de l'intelligence féminine"³⁸. Mais les sociétés d'étudiantes sont également très traditionnelles et cherchent à inculquer aux étudiantes des principes moraux plutôt que des désirs d'égalité politique. La position des étudiantes à l'égard du féminisme est ambiguë. Si peu d'entre elles s'engagent explicitement dans la conquête de l'égalité des droits entre hommes et femmes telles Madeleine Pelletier, Maria Vérone, Jeanne Chauvin ou Louise Weiss, elles font néanmoins œuvre de féminisme puisqu'en allant à l'université, elles revendiquent l'égalité intellectuelle et souhaitent leur indépendance économique : "la preuve indéniable de la vitalité actuelle de l'idée féministe est faite par ces vaillantes [les étudiantes]. Leur initiative démontre que cette idée porte des fruits, aboutit à des résultats pratiques même dans nos pays latins où tant de préjugés et tant d'égoïsme s'opposent à son libre épanouissement"³⁹. Ce n'est cependant pas dans le milieu des étudiantes que le suffragisme puise ses meilleures recrues. Pendant ses années d'études à l'université, Simone de Beauvoir n'était pas féministe dans la mesure où elle ne se souciait pas de politique : "le droit de vote je m'en fichais. Mais à mes yeux, hommes et femmes étaient au même titre des personnes", écrit-elle dans ses *Mémoires d'une jeune fille rangée*⁴⁰. L'égalité sociale et éco-

³⁵ *La Fronde*, 25 juin 1898.

³⁶ Le 2 août 1904 a lieu à Paris l'Assemblée générale des déléguées des Associations locales. Cette assemblée recense pour Paris une vingtaine d'associations ; ce chiffre est important car en 1904 il y a à peine 900 étudiantes à l'université de Paris.

³⁷ *Historique de l'Association des Etudiantes de Paris*, bibliothèque Marguerite Durand.

³⁸ *La Française*, 29 septembre 1934.

³⁹ *La Fronde*, 6 février 1900.

⁴⁰ Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, op. cit., p. 263.

nomique les préoccupe davantage que l'égalité politique. Le dédain pour le suffragisme s'assortit d'une philosophie implicite des capacités. Beaucoup d'étudiantes sont alors élitistes et pensent que seule une minorité de femmes est capable d'accéder à la citoyenneté.

⁴¹ Il y a trois grades dans chaque Faculté : le baccalauréat, la licence et le doctorat.

LES DIPLÔMÉES : LICENCIÉES ET "DOCTORESSES"⁴¹

En accédant aux études universitaires, les femmes revendiquent l'exercice d'un métier "intellectuel", c'est-à-dire nécessitant un diplôme de l'enseignement supérieur. Elles ne souhaitent plus que le travail des femmes soit limité aux

Années	Lettres	Sciences	Médecine	Pharmacie	Droit
1890	-	19%	25%	-	-
1895	0,3%	7%	9%	-	-
1900	1,5%	-	12%	5%	16%
1905	0,5%	9%	4%	6,5%	4%
1910	2%	11%	5%	4,2%	8%
1915	10%	13%	5%	2%	13%
1920	6%	8%	7%	8%	9%
1925	6%	8%	7%	8%	11%
1928	6%	8%	5%	12%	8%
1933	9%	9%	2%	9%	10%
1936	12%	8%	1,8%	10%	15%
1938	9%	9%	3%	12%	9%

métiers subalternes, non valorisés par la société. Mais l'accès à l'enseignement supérieur ne vaut pas l'accès au diplôme ni à l'emploi.

Tableau 3 : proportion du nombre de diplômées par rapport au nombre d'étudiantes inscrites

Les femmes ont obtenu la licence dans l'ordre suivant : Sciences, Lettres et Droit. La première femme à recevoir ce grade est une Française, Emma Chenu, licenciée ès-mathématiques à la faculté de Paris, le 9 juillet 1868. Julie-Victoire Daubié, première bachelière, est quant à elle, la première licenciée en lettres le 8 octobre 1871 à la faculté de Paris. Sarmiza Bilcescu, de nationalité roumaine, est la première licenciée en droit (1887), expérience extraordinaire sur laquelle elle est revenue en ces termes :

"Lors de ma première épreuve, grande discussion au sujet de savoir si je dois ou non endosser la robe ; 'robe sur robe me vaut', dit très judicieusement un de mes professeurs, et à ma grande satisfaction cet avis l'emporta. L'examen commence, on me pose une question très difficile ; j'y réponds. Le professeur insiste, j'entre dans tous les détails, je parle pendant près d'un quart d'heure ; il est terminé par un 'très bien mademoiselle'. Je

⁴² E. Charrier, *op. cit.*, p. 201.

sors ; cinq minutes après, l'appariteur vient me prier de rentrer dans la salle d'examen où les professeurs, debout, me décernent les éloges : ce fut un des plus beaux moments de ma vie !"⁴²

Trois ans plus tard, le 12 juin 1890, une française obtient ce grade : Jeanne Chauvin. Les licenciées n'apparaissent de façon plus fréquente qu'à partir du début du XXe siècle. Les Lettres semblent être le bastion de la culture désintéressée : en 1900, il y a cent trente-six étudiantes inscrites en Lettres, une seule obtient sa licence. Et les diplômes sont en Droit particulièrement difficiles à conquérir : six étudiantes seulement sont inscrites en Droit en 1900 et aucune n'obtient de licence. Après la première Guerre mondiale, le nombre de licenciées augmente considérablement, l'année universitaire 1919-1920 compte cent quatre-vingt une licenciées dont cent en Lettres. Ces licenciées en Lettres témoignent du fait que la période non-fonctionnelle des études féminines en Lettres est révolue, ces étudiantes cherchent désormais et contrairement à leurs aînées, à faire carrière.

De 1868 à 1928, trois mille cinq cent vingt-trois diplômes de licence ont été obtenus par les femmes à l'université de Paris : neuf cent quatre-vingt-onze en Droit, mille vingt-six en Sciences, mille cinq cent six en Lettres.

En ce qui concerne le doctorat, les femmes l'ont obtenu successivement en Médecine, en Sciences, en Droit, en Pharmacie puis en Lettres. Une Anglaise, Miss Garret, obtient le 15 juin 1870 son doctorat de Médecine à Paris ; la première Française est Mme Brès qui soutient sa thèse en 1875. Il n'y a pas de femme docteur ès-sciences avant l'année 1887-1888. Louise-Amélie Leblois est la première femme à conquérir ce grade, elle soutient sa thèse, devant la Faculté de Paris, le 31 mai 1888. Deux ans après, Fanny Bignon suit son exemple. En 1893-1894, une étudiante de nationalité américaine, Dorothee Klumpke, obtient aussi le doctorat. Puis, pendant sept ans on ne compte pas de femmes docteurs ès-sciences. Le mouvement reprend en 1901-1902, et à partir de ce moment, la faculté enregistre tous les ans des succès féminins. C'est le doctorat ès-sciences naturelles qui attire le plus les femmes puis le doctorat de sciences physiques dont le premier est conquis en 1902 par Marie Curie. Sarmiza Bilcescu, première licenciée en droit, est également première doctoresse en Droit ; elle soutient sa thèse, dont l'intitulé est *De la condition légale de la mère* en juin 1890. Deux ans plus tard, la première Française, Jeanne Chauvin, obtient ce grade : la thèse porte sur les *Professions accessibles aux femmes, en droit romain et en droit français. Evolution historique de la position économique de la femme dans la société*. L'une comme l'autre s'intéressent donc à la condition féminine,

elles dénoncent les injustices que subissent les femmes et déclenchent le processus de légitimation du rôle socio-économique des femmes dans la société. Peu de femmes obtiennent le diplôme supérieur de Pharmacie. La première femme à l'obtenir est Melle E. Barthélémy en 1895/1896 à l'École supérieure de Pharmacie de Montpellier et en 1929, la faculté de Pharmacie de Paris ne compte toujours qu'une seule femme pourvue de ce diplôme, Melle Napias, diplômée en 1900. C'est le doctorat d'État ès-lettres que les femmes conquièrent en dernier. En 1914, pour la première fois, deux candidates sont reçues docteurs devant la faculté des Lettres de Paris⁴³.

De 1888 à 1930, mille trois cent soixante-treize étudiantes sont reçues docteurs à l'université de Paris : soixante-cinq en Droit, mille soixante-cinq en Médecine, cent quarante-deux en Lettres et dix-sept en Pharmacie. Devant ces résultats, on ne peut que reprendre les mots de Gabrielle Réval : "s'il y a pléthore de doctresses en Médecine, il y a pénurie de doctresse en Droit"⁴⁴ !

Munies de leurs diplômes de licenciées ou de docteurs, nous aimerions suivre ces pionnières dans le monde du travail et savoir ce que font ces étudiantes avec leurs diplômes, mais les sources font ici défaut. Il semble que les diplômées exerçant une profession sont plutôt disséminées, et peu nombreuses – leurs itinéraires sont difficiles à reconstituer. Entre les deux guerres, les femmes dont on peut dire "c'est la première qui..." (Tournier, 1972) font légion⁴⁵. Les premières diplômées doivent lutter contre les préjugés, contre les Conseils de l'Ordre et contre la loi. L'exercice de certaines professions rattachées aux fonctions publiques comme celles de professeur de faculté, d'avocat, de médecin ou de pharmacien d'hôpitaux nécessite une modification des lois en vigueur. Nous citerons deux exemples révélateurs des difficultés rencontrées par ces premières diplômées. Blanche Edwards reçue au concours de l'externat des hôpitaux de Paris en 1881, doit attendre 1887 pour accéder à l'internat. Jeanne Chauvin, première française à obtenir un doctorat en Droit en 1892, demande en 1897 d'exercer au barreau de Paris mais il faut trois ans de lutte, une campagne du journal *La Fronde*, l'appui de Poincaré et de Viviani⁴⁶ pour qu'enfin elle devienne avocate le 1er décembre 1900. La "franche camaraderie" entre étudiants et étudiantes se transforme en rivalité devant l'accès des femmes aux postes de responsabilité. Dans la plupart des professions, les pionnières sont accueillies sans enthousiasme, voire avec hostilité. Avec la crise de 1929 et la montée du chômage, diverses administrations envisagent des mesures discriminatoires visant la pro-

⁴³ Julie-Victoire Daubié, première bachelière, première licenciée ès-lettres est décédée en 1874 alors qu'elle préparait son doctorat d'État ès-lettres.

⁴⁴ Gabrielle Réval, *L'avenir de nos filles*, Paris, Hatier, 1904

⁴⁵ Voir en annexe la chronologie des "Premières".

⁴⁶ René Viviani, député socialiste du Ve arrondissement de Paris de 1893 à 1902 fait voter la loi autorisant les femmes à exercer la profession d'avocat en 1899.

motion féminine et en particulier, le travail des femmes mariées. Au-delà du contexte, ces mesures traduisent la réticence structurelle de la société française devant l'emploi féminin supérieur.

Annexe

Chronologie des pionnières dans l'enseignement supérieur et dans les professions intellectuelles

- 1 1861 : Julie-Victoire Daubié (Française) est reçue au baccalauréat à Lyon. Elle est âgée de trente-sept ans.
- 1 1868 : Emma Chenu (Française) obtient la licence ès-sciences à la Sorbonne.
- 1 1869 : Melle Doumergue (Française) obtient le diplôme de pharmacien à l'Ecole supérieure de Montpellier. La même année, elle ouvre une pharmacie.
- 1 1870 : Miss Garret (Anglaise) obtient un doctorat en médecine à Paris.
- 1 1871 : Julie-Victoire Daubié obtient la licence ès-lettres à Paris.
- 1 1875 : Mme Brès (Française) obtient un doctorat en médecine à Paris.
- 1 1880 : Création de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.
- 1 1881 : Création de l'Ecole normale supérieure de Sèvres.
- 1 1881 : Blanche Edwards et Mme Klumpke sont reçues aux concours de l'externat des hôpitaux de Paris, mais elles doivent attendre 1887 pour avoir accès à l'internat.
- 1 1884 : la mathématicienne Clémence Royer est la première femme à assurer un cours à la Sorbonne.
- 1 1887 : Melle Bilcescu (Roumaine) obtient une licence en droit à Paris.
- 1 1888 : Melle Jeanne Chauvin (Française) obtient une licence en droit à Paris.
- 1 1888 : Melle Louise-Amélie Leblois (Française) obtient un doctorat ès-sciences à la faculté de médecine de Paris.
- 1 1890 : Melle Bilcescu obtient un doctorat en droit.
- 1 1892 : Melle Jeanne Chauvin obtient un doctorat en droit.
- 1 1898 : Léontine Zanra est licenciée en philosophie.
- 1 1900 : Après trois ans de lutte Melle Chauvin devient avo-

cat.

1905 : Melle Baudry est reçue deuxième à l'agrégation masculine de philosophie.

1906 : Mme Marie Curie devient professeur titulaire de physique générale et de radioactivité à la Sorbonne.

1907 : Melle Robert est agrégée de sciences naturelles.

1908 : Maria Vérone est la première femme à plaider en cours d'Assises.

1910 : Melle Acloque passe avec succès le concours d'archiviste ; elle devient paléographe à l'École nationale des Chartes de Paris.

1910 : Melle Rouvière est la première jeune fille admise à l'École normale supérieure, rue d'Ulm.

1911 : Lucienne Heuvelmans obtient le Grand prix de Rome de sculpture.

1911 : Melle Long-Landry est nommée chef de clinique et Mme Texier est nommée médecin des hôpitaux de Paris.

1912 : Melle Raison est agrégée de grammaire.

1913 : Melle Rouvière est agrégée de sciences physiques.

1913 : Lily Boulanger obtient le Grand prix de Rome de musique.

1914 : Melle Duporal est reçue docteur ès-lettres avec la mention très honorable.

1914 : Melle Zantal devient docteur en philosophie.

1921 : Melle Villard est nommée maître de conférences d'anglais à Grenoble, en 1924 à Lyon et en 1930 elle obtient la chaire de langue anglaise et de littérature américaine.

1923 : Melle Condat est agrégée de médecine ; elle assura en 1930 des cours à la faculté de médecine de Toulouse.

1925 : Melle Ramart-Lucas devient maître de conférences de chimie organique à la Sorbonne, puis professeur en 1930.

1925 : Odile Pauvert reçoit le Grand prix de Rome de peinture.

1928 : Melle Béquignon-Lagarde est agrégée de droit ; elle assure alors des cours à la faculté de Rennes.

1929 : A. Guzman reçoit le grand prix de Rome de gravure (de 1911 à 1938 neuf Grand prix de Rome sont attribués à des femmes).

1929 : Mme Barrois et Melle Grunenberger deviennent commissaires-priseurs.

1930 : Melle Micquel est reçue aux concours d'entrée de l'École vétérinaire d'Alfort.

1 1930 : Melle Bianqui est maître de conférences à la faculté des lettres de Dijon.

1 1930 : Melle Gouard est reçue première au concours d'entrée de l'Ecole centrale.

Chaque nouveau succès des femmes-étudiantes est salué par la presse féminine mais aussi par la presse en général. En 1930, les femmes ont pratiquement conquis tous les titres universitaires. Seules quelques rares écoles leur restent encore fermées.